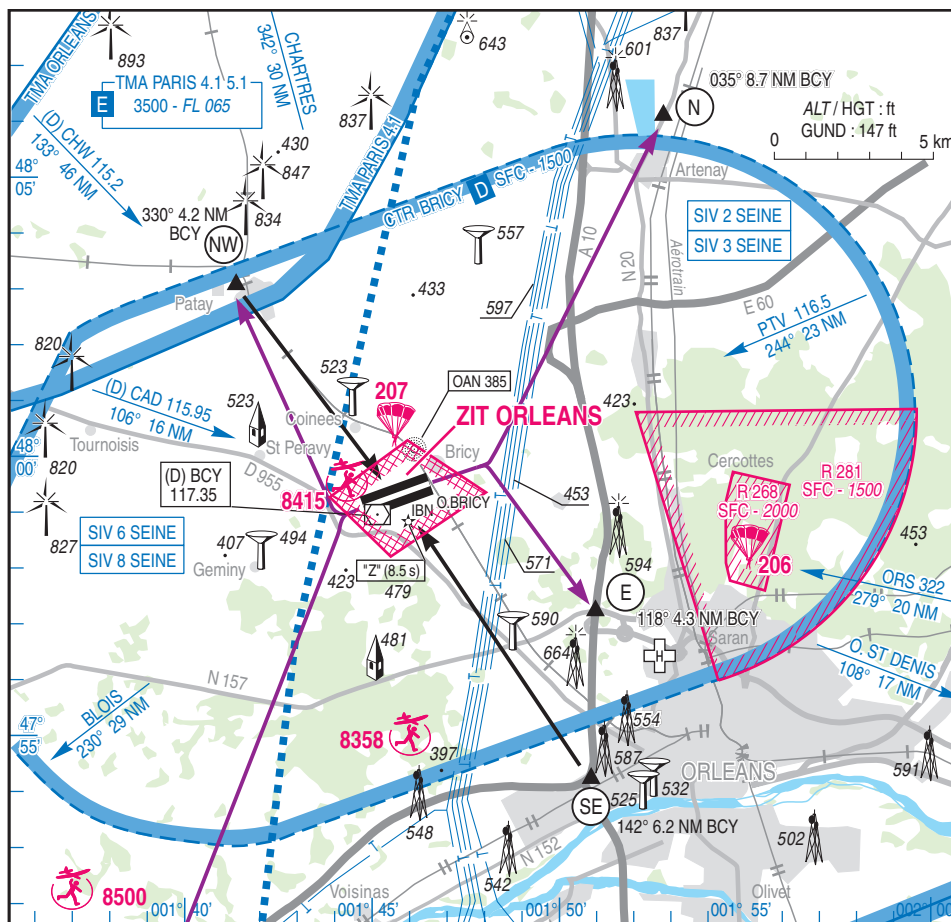


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur l'aérodrome d'Orléans Bricy (LFOJ)
En vigueur : Du 28 mars au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Orléans Bricy LFOJ



Extrait modifié carte DIA « A VUE » AD 2 LFOJ APP 01 en vigueur le 08 NOV 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

STATUT
ZIT qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception des :

- ♦ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- ♦ aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'État télépilotés ;
- ♦ aéronefs commerciaux de ligne en déroutement d'ORLY après épuisement des possibilités d'atterrissage à Tours Val de Loire ;
- ♦ aéronefs autorisés par l'ESCA 1C.123, y compris les aéronefs télépilotés.

SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

48°00'19" N - 001°46'00" E
47°59'23" N - 001°48'06" E
47°58'14" N - 001°45'33" E
47°59'18" N - 001°43'55" E
48°00'19" N - 001°46'00" E

SFC / 500ft AGL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

L'activité AEM 8415 reste utilisable selon protocole